

## ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

### ÉVÉNEMENT / ORGANISATEUR

Paroisse Sainte-  
Marguerite-Bourgeoys

### LIEU

Place de l'Unité située à côté de l'église  
Sainte-Marguerite-Bourgeoys,  
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs

### DATE ET HEURE

Dimanche 4 décembre 2016,  
de 10 h à 12 h 30

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propriété, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 7 décembre 2016

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement